TRAIN D'ARTILLERIE

1801 - 1814

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 66

Jusqu'en 1800, le transport du matériel d'artillerie fut assuré par des entreprises privées qui fournissaient attelages et conducteurs. Ce système de charrois ayant beaucoup d'inconvénients, le Premier Consul, par décret du 13 nivôse An VIII (3 janvier 1800), organisa les charretiers d'artillerie en bataillons de 5 compagnies. Ces nouveaux corps prirent le nom de Bataillons du Train d'Artillerie.

Chaque bataillon eut une compagnie d'élite, affectée de préférence à l'artillerie à cheval et trois autres au service de l'artillerie à pied, des parcs et des places; la cinquième formant dépôt devait rester au parc et fournir aux remplacements.

La compagnie d'élite devait comprendre 80 hommes, sous-officiers compris et les autres 60 hommes, sous-officiers compris. Un trompette était attaché à chacune d'elles.

Le bataillon était commandé par un capitaine, un lieutenant et un quartier-maître.

Le décret du 16 thermidor An IX (4 août 1801) précisait l'organisation du train d'artillerie qui forma 8 bataillons, chacun à 6 compagnies, composées chacune de 76 hommes, sous-officiers et trompettes compris. Il n'y avait plus de compagnie d'élite.

L'état-major du bataillon comprenait en plus du capitaine-commandant, du lieutenant-adjudant-major et du sous-lieutenant quartier-maître, un adjudant sous-officier, un artiste vétérinaire, un maître-trompette et trois maîtres-ouvriers.

Le nombre des bataillons fut porté à 10 en 1804, à 11 en 1805 et à 13 en 1808. Le 14e bataillon fut formé en 1810 de Hollandais.

Chaque bataillon étant dédoublé en temps de guerre, le train d'artillerie en comprenait donc 28, dont 14 avaient le numéro bis de leur bataillon d'origine.

A la première Restauration, le train d'artillerie fut réduit et forma 8 escadrons.

Le premier habillement du train d'artillerie est mal connu; le décret de formation du 3 janvier 1800, très succinct, donnait aux soldats du train, un habit-veste, une capote ample, un gilet, un pantalon et un « sur-culotte » gris de fer, des bottines, des boutons d'artillerie en métal blanc et un chapeau à trois cornes; les soldats des compagnies d'élite devaient se distinguer par un pompon rouge.

Le décret d'août 1801, organisant définitivement le train d'artillerie, donnait une description plus complète de son habillement; il devait se composer d'un habit-veste de drap gris de fer, boutonnant jusqu'à la ceinture, avec revers et parements bleu national, basques retroussées et agrafées, boutons en métal blanc du modèle adopté par l'artillerie, d'un gilet à manches en drap gris de fer, d'une culotte de peau, d'une surculotte en drap gris de fer garnie de basane noire avec des bandes en drap bleu national, de bottes de cavaliers avec éperons en fer bruni, d'un chapeau à trois cornes orné d'une « plume bleue » ou d'un pompon comme celui des troupes de l'artillerie, d'un bonnet de police en drap gris de fer à liserés bleus et d'une capote large en drap gris de fer également à liserés bleus.

Le petit équipement devrait être le même que celui de l'artillerie à cheval.

L'équipement des chevaux de trait se composait de colliers et harnais à l'allemande, disposés de manière à pouvoir servir à la française. Un cheval sur deux avait une selle et une bride de dragon et une schabraque en peau de mouton.

Les chevaux de selle des sous-officiers, brigadiers et trompettes avaient le harnachement de dragon avec schabraque en laine.

Chaque soldat devait être armé d'un fusil du modèle de celui d'artillerie, porté à la dragonne lorsqu'il était monté; il avait en outre un pistolet placé dans la fonte gauche de la selle.

Les galons de grade étaient en argent pour les maréchaux-des-logis et en fil blanc pour les brigadiers.

La description de l'habit-veste demande quelques explications, car elle ne correspond pas à ce que nous sommes habitués de voir.

Dans la pensée des auteurs du décret, l'habit-veste prévu ne devait être qu'une amélioration de la veste courte portée antérieurement à leur militarisation, par les charretiers d'artillerie.

Nous connaissons la représentation d'un charretier vêtu d'une veste courte, un genre de carmagnole, munie de revers dont les pointes inférieures s'arrêtent à peu près à mi hauteur des devants; le bas de ce vêtement devait être muni de boutons et de boutonnières.

Il suffisait de lui donner un peu plus de longueur pour que les basques puissent être retroussées.

C'est ce genre de vêtement que le général Lejeune donne aux soldats du train d'artillerie de la Garde des Consuls sur son tableau représentant la bataille de Marengo; ces conducteurs n'ont d'autre arme qu'un sabre-briquet porté à un ceinturon.

Bien des détails de l'équipement initial resteraient inconnus si l'arrêté sur les masses générales du 13 frimaire An XI (3 décembre 1802), ne nous fournissait un complément d'informations.

En plus des étoffes nécessaires à la confection de l'habillement, de la culotte de peau, des bottes et du chapeau, il mentionne le porte-manteau, le ceinturon en buffle blanc, la giberne, le porte-giberne en buffle blanc, la bretelle de fusil en buffle blanc, la selle complète, la couverture de laine, les trompettes (instruments), les gants sans parements et les plumets et pompons de chapeaux.

Le gilet croisé en drap gris de fer, fut remplacé vers 1803, par une veste droite de même couleur, puis en 1810, par une veste bleu céleste, plus courte et entièrement cachée sous l'habit droit.

Elle fut visible de nouveau en 1812, après le retour à l'habit échancré et disparut définitivement sous l'habit à revers droits à la fin de 1813.

La culotte de peau de mouton fut souvent remplacée en campagne, par une surculotte boutonnée sur le côté en drap de même couleur que l'habit avec bandes latérales bleues. Elle pouvait être garnie de basane à l'entre-jambe.

Vers 1810, c'est le drap beige ou gris boue de Paris, un gris tirant sur le brun, qui fut le plus souvent utilisé pour ce genre de vêtement.

La surculotte réglementaire de 1812 n'était pas garnie de basane, mais elle se boutonnait sur les côtés.

Le bonnet de police à la dragonne, gris de fer, puis bleu céleste et enfin de nouveau gris de fer, avait ses liserés bleu impérial.

Le manteau à manches gris de fer, remplacé en 1810 d'après les devis de confection par une capote bleu céleste, fut repris dans sa couleur primitive en 1812; les liserés bleus mentionnés dans la description de 1801, ne figurent pas dans les devis de confection postérieurs à 1805.

Le gilet d'écurie gris de fer avait avant 1810, le collet et les parements bleus et croisait sur la poitrine au moyen de deux rangées de 10 petits boutons; en 1810, il devint entièrement bleu céleste, puis de nouveau gris de fer après 1812, mais avec une seule rangée de boutons.

Le pantalon d'écurie fut toujours confectionné en treillis.

Le portemanteau, comme tous les effets en drap ou en tricot fut d'abord gris de fer, puis bleu céleste et ensuite gris de fer; ses fonds étaient encadrés d'un galon de fil blanc de 9 lignes de largeur et portaient le numéro du bataillon en drap blanc.

Le chapeau primitivement à trois cornes, fit place rapidement au chapeau bicorne du modèle général. Au cours des années, sa silhouette se modifia, ses ailes devinrent plus hautes et sa forme plus cambrée.

Dans les premières années de l'Empire, c'est certainement le chapeau de la figure 1 qui fut le plus porté.

Il était orné de la cocarde nationale maintenue par une ganse blanche et un bouton d'uniforme; on lui ajoutait un pompon en forme de carotte ou un plumet. Alors que l'éphémère compagnie d'élite avait le pompon écarlate, les autres compagnies recevaient un pompon dont la couleur nous est inconnue; peut-être était-il mi-partie bleu et rouge.

Quant à la « plume bleue » décrétée en 1801, elle devint bientôt un plumet moitié bleu en bas et rouge.

Il est possible que la compagnie d'élite ait porté le plumet rouge; nous avons noté sur un tableau de Sweebach, un conducteur du train attaché au 3e régiment d'artillerie à cheval; représenté de dos, il est coiffé d'un chapeau porté en colonne et surmonté d'un volumineux panache rouge; son habit-veste, sans poches marquées, a le collet et les parements bleu foncé et les retroussis gris de fer; il est chaussé de bottes à la hussarde et n'a ni sabre, ni giberne; le harnachement de son cheval comprend une demi-schabraque et une housse croupelin sans galon.

Au début de 1807, le chapeau fit place au shako en feutre noir du modèle de l'infanterie. Il était garni de chevrons en cuir noir sur les côtés, d'une plaque en métal blanc et d'une cocarde. On lui ajoutait un pompon ou un plumet, quelquefois les deux, et un cordon.

Il fut ensuite muni de jugulaires à écailles en métal blanc et son ornementation fut variable: pompons ronds, pompons-lentilles divers, plumets mi-partie bleu et rouge, plumets bleu ciel ou gris, cordons blanc, gris ou rouge, plaques en forme de losange ou aigle couronnée, découpée et estampée, posée sur un soubassement rectangulaire allongé portant numéro et inscription.

Un essai d'uniformisation fut tenté en 1810; la circulaire du 9 novembre supprimait les cordons de shakos et les plumets et remplaçait ces derniers par une houppette en laine.

Le shako devait avoir un couvre-nuque en basane muni de cordons, susceptible d'être replié à l'intérieur du fût en temps normal.

Des jugulaires et une plaque en métal blanc en forme de losange et numéro évidé le complétaient.

Comme la plupart des circulaires, celle relative aux shakos n'a été que partiellement appliquée. Les coiffures en service continuèrent d'être portées avec leurs accessoires inutiles; le couvre-nuque fut peu utilisé, les corps ayant préféré faire usage d'un couvre-shako mobile, muni d'un couvre-nuque qui pouvait être relevé autour du fût.

L'administration elle-même, encourageait les entorses faites au règlement puisqu'à la fin de 1811, elle adressait aux corps les tarifs des effets qu'elle pouvait leur fournir, entre autres les cordons de shakos prohibés l'année précédente.

Le shako mis en service en 1813, était aussi simple que possible; il conservait les jugulaires en métal blanc et avait une plaque découpée et estampée en même métal représentant une aigle sur un bouclier antique, avec numéro évidé (fig. 6 et 7.)

Rien n'étant spécifié quant à la couleur des houppettes, nous supposons qu'elles étaient restées comme auparavant: grises avec centre blanc portant le numéro de la compagnie.

L'équipement du train d'artillerie n'a jamais été décrit et les décrets de 1800 et 1801 ne le mentionnent pas. Seules les Masses générales déjà citées indiquent la giberne et son porte-giberne, le ceinturon et la bretelle de fusil.

Nous supposons que la giberne a toujours été celle des dragons; c'est ainsi qu'elle est indiquée sur le tarif général de septembre 1812.

Le ceinturon fut d'abord celui des dragons, les bélières étant remplacées par un porte-sabre d'infanterie. Plus tard, vers 1807, un ceinturon particulier pouvant être porté à la taille ou en baudrier, d'où son nom de ceinturon-baudrier, fut mis en service.

Il faut attendre la description figurant dans le manuscrit de Bardin, pour en connaître la forme et la composition.

Sur la nomenclature, figurent également l'achat des épaulettes d'adjudants et des galons de grade des sous-officiers, brigadiers et anciens soldats.

Les devis de confection figurant dans les « Masses d'habillement » de Le Goupil, éditées chez Magimel en 1812, donnent quelques détails sur les effets utilisés au train d'artillerie en l'an XIV et de 1806 à 1809.

Il semble en étudiant ces devis, que l'habit-veste de 1801 fut le seul reconnu par l'administration de la guerre jusqu'en 1809.

Confectionné en drap gris de fer, avec les revers, les parements (et certainement aussi le collet) bleu impérial, les retroussis en cadis bleu, sa confection nécessitait l'emploi de 9 gros boutons et de 14 petits. C'est la première mention de la couleur des retroussis, qui primitivement devaient être gris de fer.

Les revers avaient-ils 5 ou 7 petits boutons? Dans le premier cas, il en serait resté deux pour chaque parement, alors que dans le second, ils en auraient été dépourvus.

Les devis précités indiquent la veste à manches gris de fer croisée sur la poitrine et munie de deux rangées de dix petits boutons, le manteau à manches gris de fer, ainsi que le bonnet de police, le gilet d'écurie et le porte-manteau. Ce dernier avait ses fonds galonnés de blanc.

A quelle époque l'habit-veste a-t-il pris la forme que nous lui connaissons, c'est-à-dire celle d'un habit du modèle général à basques raccourcies, ou encore de l'habit-veste de l'infanterie légère?

Nous pouvons supposer que vers 1803 l'habit-veste à revers échancrés était déjà le plus utilisé. Il suffisait d'ailleurs de donner un peu plus d'ampleur à l'habit-veste initial, de munir le pli des revers d'agrafes et de portes afin de le fermer sur la poitrine, pour obtenir la coupe habituelle de l'habit militaire.

C'est donc cette forme qui prévalut et nous pouvons affirmer que l'habit-veste classique avec ses pattes d'épaules, ses parements à pattes ou en pointe, ses revers carrés ou en pointe, utilisait 20 ou 22 petits boutons et 8 ou 11 gros, donc un peu plus qu'en attribuait le devis officiel.

Pour connaître l'habit-veste du train d'artillerie en 1807, il nous faut nous reporter au décret du 28 Mai relatif au train des équipages.

Il nous apprend en effet que l'uniforme des bataillons en cours de formation, devait être celui du train d'artillerie, excepté que les revers, collet, parements, passepoils et doublure seraient brun marron et la partie gros bleu du plumet également brun marron.

La description de l'uniforme du train des équipages, du 4 Mai 1808, indique entre autres détails les revers en pointe, que nous rencontrons également au train d'artillerie, concurremment avec les revers carrés.

Les revers et les parements munis de pattes disparaîtront pendant un certain temps, quand en 1810 et 1811, l'habit-veste boutonné sur la poitrine sera mis en service.

En effet, à cette époque, le train d'artillerie reçut un habit plus simple rappelant l'habit à la Kinski des chasseurs à cheval.

Bien que peu décoratif, il semble avoir été d'un usage général et fut également porté par le train d'artillerie de la Garde. Son devis figure dans les « Masses d'habillement »;

Il était confectionné en drap bleu céleste, (le drap gris de fer mélangé ayant été remplacé par le bleu céleste depuis et y compris l'exercice de 1809, par la circulaire du 24 Octobre 1808), avait le collet, les parements, les passepoils et les retroussis bleu impérial, les poches en long et des pattes d'épaules. Il entrait dans sa confection 17 gros boutons dont 9 devant, 3 à chaque poche et 2 à la taille et 6 petits dont 2 à chaque parement et un à chaque épaulette (fig. 4 et 12).

Une petite quantité de drap blanc est mentionnée pour liserés d'habit-veste; elle devait servir également pour les grenades des retroussis.

En 1812, l'ancien habit-veste à revers fut repris et nous le voyons encore représenté dans le courant de 1813, avant la mise en service de celui à revers droits, réglementé en 1812.

Le manuscrit de Sauerweid nous fournit plusieurs soldats du train de l'artillerie à pied, vus au camp de Dresde vers Juin-Juillet 1813; tous ont l'habit-veste bleu-céleste à passepoils blancs, et grenades de retroussis blanches; un seul a des grenades rouge. Leur tenue est complétée par le gilet bleu céleste, la culotte de peau ou la surculotte basanée et les bottes (fig. 14-15 et 16).

Le train de l'artillerie à cheval porte le même habit-veste avec grenades rouges aux retroussis ou un habit-veste liseré de rouge et grenades de même couleur, la culotte hongroise galonnée de rouge, les bottes à la hussarde à cordonnet et gland rouge, ou le pantalon basané à bande bleue, porté par dessus la botte.

Les extraits du règlement de 1812 publiés au journal militaire le 7 Février de la même année ne donnent pas la description de l'habit du train d'artillerie.

D'après le manuscrit de Bardin, il avait la même coupe que celui des troupes à pied; il retrouvait sa couleur gris de fer, avait les collet, revers et parements bleu impérial liserés de gris de fer, les pattes de parements et celles des épaules gris de fer liserées de bleu, les retroussis bleus ornés d'N couronnés gris de fer, les poches en long liserées de bleu et les boutons blancs timbrés de canons en sautoir avec grenade et numéro.

Les devis de confection indiquent 22 petits boutons et 8 gros, ce qui confirme l'existence de revers, alors que les tableaux des couleurs distinctives attribuées aux différents corps et publiés au journal militaire à la suite de la description des effets particuliers aux troupes à cheval, placent les différents trains à la suite des carabiniers et des cuirassiers, ce qui pourrait faire croire que leur habit-veste était sans revers comme celui de la grosse cavalerie. Ce tableau indique les grenades de retroussis en drap gris.

Le devis précité mentionne également une quantité minime de drap blanc « pour liserés d'habit-veste », qui en réalité dut servir aux grenades de retroussis: (voir le soldat du train (fig. 6) noté par le bourgeois d'Elberfeld et reproduit par R. Knotel dans la « Garnison de Magdebourg ». Les uniformes du 1er Empire, Série 102, carte 16).

Il semblerait que les grenades blanches ont été de tradition dans l'arme, après 1809.

C'est en 1808 que nous le trouvons cité pour la première fois, et encore, est-ce au train des équipages, dont l'uniforme et l'équipement étaient en tous points semblables à celui du train d'artillerie, aux couleurs près.

Nous faisons figurer sous le n° 17, un ceinturon-baudrier conservé au Musée de l'Armée; il est complété d'une plaque portant le n° 5 (fig. 20).

La figure 18 représente le ceinturon-baudrier décrit par Bardin; c'est à peu près le même que celui de la figure précédente mais son ensemble est plus ramassé.

Le baudrier porte-sabre semble avoir été souvent utilisé, et le manuscrit de Sauerweid n'en représente pas d'autre.

Les gants avec ou sans parements ont été portés; en 1812 et 1813 ce sont ceux à parements qui figurent sur les devis officiels.

Le manuscrit de Sauerweid donne les gants à parements au train de l'artilerie à pied et les gants courts à celui de l'artillerie à cheval.

Les bottes molles à l'écuyère, comme celles des dragons avaient leurs éperons mobiles. Dans les batteries à cheval, elles pouvaient être remplacées par des bottes à la hussarde (Sauerweid).

Le règlement manuscrit de 1812 donnait aux différents trains les bottes à la dragonne avec éperons fixés aux talons.

L'armement prévu dès la formation des bataillons consistait en un fusil d'artillerie porté à la selle au moyen d'un porte-crosse et un pistolet placé dans la fonte gauche de la selle; il n'était pas mentionné de sabre.

En 1802, le sabre-briquet certainement déjà en usage auparavant, fit partie officiellement de l'armement et resta la seule arme blanche des conducteurs, les sous-officiers et brigadiers utilisant le sabre de cavalerie légère suspendu soit à un ceinturon large à plaque, soit à un ceinturon étroit à crochet. On ajoutait à ces sabres, une dragonne en buffle blanc, en laine rouge, ou blanche à gland rouge.

Au début de l'Empire, le fusil fut remplacé par un mousqueton, moins encombrant, qui disparut de l'armement après 1808.

Le harnachement complet de trait, à l'allemande, destiné à un attelage de quatre chevaux, se composait de deux harnais de derrière et de deux de devant.

Celui des chevaux porteurs comprenait la selle à la dragonne et ses accessoires, fontes, sangles, courroies de charge, étrivières, étriers, bride, mors et rênes.

La selle du porteur de devant avait sa croupière tandis que celle du porteur de derrière était munie d'un contre sanglon destiné à recevoir l'avaloire.

Le premier harnais de derrière ou de porteur, comprenait un licol avec longe, une bride de cavalerie, une selle à la dragonne, un collier avec billots et billotins, une paire de traits avec ses fourreaux, une sous-ventrière, une plate-longe avec ses anneaux et une avaloire avec croupière (fig. 9).

Le second harnais de derrière ou de sous-verge, comprenait un licol avec longe, une bride avec œillères et garnie d'une paire de rênes, une couverture en forte toile grise et un surdos attaché aux fourreaux des traits, les mêmes collier, traits, plate-longe, avaloire et sous-ventrière qu'au porteur; seule la croupière était plus longue et se bouclait aux rênes de bride.

Les harnais de devant étaient identiques et ne comprenaient ni avaloire, ni plate-longe.

Les harnachements représentés figures 8, 9 et 22, sont décrits dans l'Aide-mémoire des officiers d'artillerie de 1809.

Les attèles des colliers étaient peintes en vert olive, les avaloires, plates-longes, surdos, croupières, licols et brides de sous-verge en cuir de Hongrie non blanchi, les fourreaux de traits et couvertures d'avaloires en cuir de vache.

La selle primitivement nue, reçut des fontes et fut complétée au début de 1805, par une demi-schabraque en laine blanche à feston gris de fer et un surfaix. Une housse croupelin galonnée de blanc souvent ornée de grenades blanches lui fut ajoutée.

Le manuscrit de Sauerweid donne au cheval porteur du train de l'artillerie à pied, les chaperons et la housse croupelin gris de fer galonnés de blanc, avec grenade dans l'angle de la housse et à celui de l'artillerie à cheval, une schabraque de cavalerie légère bleu foncé à galon et grenades rouges et le porte-manteau rond bleu foncé.

Les sous-officiers et brigadiers devaient avoir le harnachement complet à la dragonne avec la housse croupelin et les chaperons, ou la demi-schabraque.

Membre de « La Sabretache ».
L. ROUSSELOT.

TABLE DES FIGURES

1. Soldat du train, 1804-1806.
2. Tenue réglementaire, 1802-1803.
3. Grande tenue, vers 1808, d'après un manuscrit.
4. Tenue de 1810-1811, d'après les devis d'habillement.
5. Tenue de ville 1812-1813, d'après un brevet de pointe.
6. Brigadier? 1814, d'après le manuscrit d'Elberfeld.
7. Règlement de 1812
8. Harnachement de tête d'un cheval porteur, au 1/10e.
9. Harnachement de trait d'un porteur de derrière, au 1/10e.
10. Habit-veste, 1805-1808.
11. Habit-veste, 1808-1810 et 1812-1813.
12. Habit-veste, 1810-1811.
13. Habit-veste du règlement de 1812.
14-15-16. Soldats du train, 1813. Manuscrit de Sauerweid.
17. Ceinturon-baudrier, au 1/10e. Musée de l'Armée.
18. Ceinturon-baudrier, au 1/10e. Manuscrit de Bardin.
19 Bouton du train d'artillerie.
20. Plaques de ceinturon, réduites de moitié.
21. Plaque de shako, réduite au 1/3e.
22. Attelage de derrière et conducteur, vers 1807-1808.

SCEP - 91660 BREUILLET